



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Rugby a XIII

Question écrite n° 39929

#### Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, sur la décision de rejet par la commission ad hoc, du rugby a XIII comme discipline de haut niveau. Cette discipline comprend des fédérations professionnelles et semi-professionnelles, regroupées au sein du bureau international ou la France siège en qualité de membre fondateur, et des fédérations amateurs. Elle répond également aux critères fixes concernant le nombre de nations pratiquant ce sport. Au moment où le rugby a XIII organise son expansion internationale, une telle disqualification compromettrait le succès de cette discipline et serait de plus une injustice. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre pour que la France conserve le rugby a XIII comme discipline de haut niveau.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39929

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mai 1988, page 1942